

Bibliothèque
de Québec

Découvrir.
Se divertir.
Rêver.

Concours

Règlement du concours de casse-tête

Du 1^{er} au 30 novembre 2026

Le règlement du concours est disponible au comptoir des bibliothèques participantes sur demande.

- Toutes les personnes abonnées à la Bibliothèque de Québec sont admissibles à ce concours.
- Le casse-tête de 500 morceaux, identique dans les dix (10) bibliothèques participantes, doit être réalisé entre le 1^{er} et le 30 novembre 2026, sur les heures d'ouverture des bibliothèques suivantes :
 - Bibliothèque du Chemin-Royal
 - Bibliothèque Chrystine-Brouillet
 - Bibliothèque Étienne-Parent
 - Bibliothèque Félix-Leclerc
 - Bibliothèque Fernand-Dumont
 - Bibliothèque Marie-Claire-Blais
 - Bibliothèque Neufchâtel
 - Bibliothèque Saint-Albert
 - Bibliothèque Saint-André
 - Bibliothèque Saint-Charles
- Il n'y a aucune limite de tentatives pour compléter le casse-tête.
- Les personnes peuvent s'inscrire dans les catégories suivantes : personne seule et/ou en équipe de deux.
- Une réalisation par catégorie sera récompensée.
- Le numéro d'abonné des personnes participantes et le temps de réalisation du casse-tête seront compilés par la Bibliothèque de Québec.
- Les trois (3) personnes participantes ayant terminé le casse-tête le plus rapidement parmi les 10 lieux (bibliothèques) seront désignées gagnantes (un duo et un solo).
- Les personnes seront contactées par téléphone ou par courriel au début du mois de décembre.
- Une carte-cadeau Les libraires, d'une valeur de 50 \$ sera offerte à la personne gagnante de la catégorie solo.
- Une carte-cadeau Les libraires, d'une valeur de 35 \$ sera offerte à chaque personne gagnante de la catégorie Duo.
- Les employés de la Bibliothèque de Québec, son représentant, son mandataire et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.